

CHAMPAGNE : UNE RECOLTE EXCEPTIONNELLE MAIS DES INQUIETUDES SUR LA PERENNITE DES EXPLOITATIONS

Paris, le 6 octobre 2022

Lors d'une conférence de presse à Paris le 6 octobre 2022, les vignerons de la Champagne sont revenus sur la récolte 2022. Ils se sont réjouis de la grande qualité des raisins et de la bonne tenue des marchés. Ces belles vendanges ne doivent cependant pas faire oublier les vives inquiétudes du Syndicat Général des Vignerons de Champagne (SGV) sur la pérennité des exploitations viticoles. Le SGV a rappelé le défi que constitue dans le vignoble la transmission des exploitations et a appelé le gouvernement et le Parlement à traduire, dans la prochaine loi de Finances pour 2023, les propositions du rapport remis, en avril dernier au gouvernement, sur la transmission familiale du foncier. Enfin, la filière Champagne qui représente à elle seule plus de 100 000 emplois saisonniers a fait part des difficultés croissantes auxquelles elle fait face en matière de recrutement et a demandé aux pouvoirs publics de faire évoluer les règles en matière de rémunération et d'accueil des vendangeurs.

Le Syndicat Général des Vignerons de Champagne (SGV) a dressé un premier bilan des vendanges sur le plan de la qualité et des quantités. L'année 2022 est très favorable sur le plan des quantités et permettra de reconstituer les réserves des vignerons. La qualité est elle aussi au rendez-vous avec un état sanitaire parfait pour l'ensemble des cépages et des régions. Les fermentations sont en cours, la grande qualité des raisins avec de beaux degrés et une bonne tenue de l'acidité laissent présager un millésime solaire.

En parallèle, la dynamique de la situation économique ne se dément pas puisque les expéditions de Champagne de janvier à août 2022 sont supérieures de 9.2% à celles de 2021 et sur 12 mois glissants en augmentation de 14.7%. Le marché est principalement tiré par l'export et tous les opérateurs (vignerons, coopératives et maisons de négoce) enregistrent une progression de leurs ventes.

Les vignerons de Champagne n'en restent pas moins inquiets pour l'avenir et la pérennité de leur exploitation. La question de la transmission des exploitations pour les vignerons, dont près de 63% ont plus de 50 ans, reste un défi majeur dans un contexte de prix important du foncier et de droits de succession élevés (5.4 années de résultat courant avant impôt pour un exploitant et jusqu'à 28 années de revenus pour un bailleur). Cette fiscalité patrimoniale frappe lourdement les héritiers de vigne qui sont incités à les céder plutôt qu'à les exploiter. Le SGV a appelé le gouvernement et le Parlement à traduire dans la loi de Finances pour 2023, dont les discussions débutent à l'Assemblée Nationale, les propositions du rapport remis au Premier Ministre en avril dernier et notamment l'extension du pacte Dutreil.

La filière Champagne qui représente plus de 100 000 emplois saisonniers a fait part de ses difficultés croissantes à recruter. Le SGV a plaidé pour une rémunération plus attractive des vendangeurs au travers de la réintroduction dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 d'une exonération de charges pour les salariés et pour une adaptation de la réglementation sur l'hébergement des vendangeurs en s'inspirant de celle prévue par la législation du travail.

⇒ **Contacts presse :**
Pascal Bobillier-Monnot
Tél : 06.26.49.14.77
Mail : pbm@sgv-champagne.fr

Charlotte Rodier
Tél : 03.26.59.85.09 – 07.78.25.18.51
Mail : crodier@sgv-champagne.fr

